



Culture en laye est une association à but non lucratif qui associe la culture et le social dans toutes ses actions.

La culture favorise l'esprit d'ouverture, la tolérance, l'envie de découvrir, permet de tisser du lien social. Notre mission est de proposer des actions et événements inspirants et visant à faire connaître ou aimer la culture à tous ceux qui n'en n'ont pas un accès immédiat mais qui en ont la volonté, l'envie et favoriser ainsi l'insertion de la culture dans leur vie.

Nous sélectionnons des événements dans les domaines musicaux, lyriques, dramatiques, chorégraphiques, du spectacle vivant, des arts plastiques et cinématographiques, dans le périmètre de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et ses environs et grâce à notre étroite collaboration avec les foyers, les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, etc... nous rassemblons ces deux univers.

Nous sommes connus également pour nos soirées VIP qui mettent à l'honneur tous nos mécènes plusieurs fois par an.

En application de la Loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, ainsi que des articles 200 et 238 bis du code général des impôts, les versements effectués au profit des œuvres ou organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique ayant un caractère culturel ou d'organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale l'organisation de festivals ayant pour objet la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque, à la condition que les versements soient affectés à cette activité, ouvrent droit :

- ❖ Pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don.
- ❖ Pour les Entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, à une réduction d'impôt égale à 60% du montant du don.

Pour devenir membre, scannez le QR code ou rendez-vous sur : <https://www.helloasso.com/associations/culture-en-laye/adhesionsadhesion-2025-culture-en-laye>

